

Nombre de délégués en exercices	25	L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 9 septembre, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Le Bouchage, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal.
Présents	15	
Votants	15	
Date de la convocation	02/09/2024	

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel			X
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe		X		M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien	X			M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
M. BALLON Gilbert			X	M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline		X		M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis	X			M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel	X		

² P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Présents			
Nom Prénom	Structure	Nom Prénom	Structure
Mme BAUDIN Stéphanie	SBAISS	Mme CAZEAUX Clémence	Stagiaire
Mme LAFOURCADE Camille	SBAISS		
M. GOEDERT Quentin	SBAISS		

Avant d'ouvrir la séance du Comité Syndical, Monsieur Pascal DUBUISSON, Président du Syndicat des Bassins Argentor Izone et Son-Sonnette présente à l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente du 18 juillet 2024, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Comité Syndical, et demande à l'assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune question ni remarque n'est formulée. Le Procès-verbal du 18 juillet 2024 est approuvé.

M. Yves COURTOIS est désigné Secrétaire de Séance

Monsieur Pascal DUBUISSON ouvre la séance en annonçant l'ordre du jour :

1. Présentation du stage de Clémence CAZEAUX
2. Suites à donner au stage
3. Questions diverses

Présentation du stage de Clémence CAZEAUX	
--	--

Clémence CAZEAUX, étudiante en 5^{ème} année de la Filière Ingénierie des milieux aquatiques (IMA) présente son stage de 6 mois au sein du Syndicat. L'objectif de ce stage était de créer et d'appliquer un protocole pour diagnostiquer les têtes de bassins versants du territoire pour ensuite apporter des solutions techniques à leur restauration.

Clémence présente dans un premier temps les caractéristiques de la tête de bassin versant étudiée. Par la suite, elle présente l'inventaire de terrain réalisé sur la tête de bassin versant de la Lizonne amont ainsi que le protocole qu'elle a suivi pour le mettre en place. Clémence a finalement conclu sur les différents scénarii d'actions proposés pour le territoire.

Interventions à la fin de la présentation

Question : *Matthieu DORFIAC demande des précisions sur l'unité utilisée pour la densité des haies. Il pose également la question de la continuité des haies, à savoir si la continuité prend en compte les trouées liées aux entrées de champs dans la haie.*

Réponse : *Clémence CAZEAUX lui répond qu'il n'y a pas d'unité pour une densité mais que ce sont des mètres linéaires par hectares. En ce qui concerne la continuité des haies, elle a considéré comme discontinuité toute trouée, y compris les entrées de champs.*

Dominique ROLLAND demande si des projets éoliens ou de champs photovoltaïques sont prévus sur ce territoire.

Jean-Pierre DEMON lui répond qu'il existe déjà des éoliennes sur le territoire et que les compensations ont été utilisées.

Clémence CAZEAUX lui confirme qu'elle n'a pas connaissance de futurs projets.

Dominique ROLLAND déplore que la commune et le SBAISS ne soient pas consultés lors de tels projets afin d'anticiper l'impact éventuel sur les zones de ruissellement et sur les zones humides et afin d'adapter au mieux les projets.

Jean-Pierre DEMON explique que la commune a un énorme potentiel pour les projets photovoltaïques car il y a beaucoup de friches. Il ajoute que la tête de bassin versant a subi peu de dégâts suite aux intempéries de cet été. La priorisation des propositions d'actions faite par Clémence est utile pour réaliser le tri.

Pascal DUBUISSON rappelle que les interventions à l'échelle des têtes de bassins versants seront entreprises au bon vouloir des propriétaires.

Camille LAFOURCADE précise que les ruissellements dépendent des itinéraires culturels et du stade de développement des plantations au moment des épisodes pluvieux. Elle prend l'exemple de Nanteuil-en-Vallée où le blé avait été fauché et le tournesol juste semé au moment des orages. Cela a accentué le phénomène de coulée de boue sur ces parcelles.

Dominique ROLLAND demande si le sol est argileux au Bouchage.

Jean-Pierre DEMON explique qu'il est plutôt limoneux/sableux.

Quentin GOEDERT demande à l'assemblée si le protocole convient afin qu'il soit appliqué aux autres secteurs du territoire.

L'assemblée confirme que le protocole est sérieux et pourra être adopté sur d'autre territoire afin de continuer la démarche.

Jean-Pierre DEMON précise qu'il est nécessaire de croiser ces informations avec les personnes sur le terrain afin de connaître les particularités.

Dominique ROLLAND demande à Clémence si les propriétaires/acteurs ont été recensés.

Clémence CAZEAUX lui indique que la liste a été faite et que les rendez-vous ont commencé.

Quentin GOEDERT précise que Clémence a laissé des cartes et des tableaux afin que les techniciens et les éventuels futurs stagiaires puissent appliquer ce protocole sur les autres territoires du SBAISS.

Manuel DESVERGNE demande si les propriétaires et élus du territoire sont au courant de la démarche du syndicat et veut savoir comment celle-ci est accueillie.

Jean-Pierre DEMON indique qu'ils sont informés. Il souhaiterait qu'un exposé soit fait au conseil municipal lorsque les actions seront décidées. Il précise que le traitement des bambous serait une priorité.

Manuel DESVERGNE ajoute que le conseil devrait être sensibilisé et que quelques actions soient faites afin que les propriétaires aient un aperçu de nos actions.

Jean-Pierre DEMON indique que les haies sont indispensables pour retenir le sol en cas de ruissellement.

Pascal DUBUISSON ajoute que la plantation de haies doit être étudiée avec les propriétaires afin qu'elles aient une utilité hydraulique.

Matthieu DORFIAC demande s'il est prévu de faire un inventaire plus poussé sur les zones humides.

Camille LAFOURCADE lui explique que le travail de Clémence n'a pas permis d'être exhaustif sur les zones humides. Il est basé sur des critères botaniques visuels et permet d'identifier certains secteurs, notamment sur les prairies en bordure de cours d'eau. Si l'inventaire se veut complet, celui-ci doit être réalisé sur des critères pédologiques et remonter sur le bassin versant sur les parcelles cultivées. Cet inventaire nécessite un travail à part entière.

Jean-Pierre DEMON ajoute que certaines zones humides ont été drainées.

Dominique ROLLAND demande si ces drainages sont toujours utiles dans les pratiques culturelles actuelles.

Jean-Pierre DEMON précise que ces parcelles sont en général toujours cultivées. Mais certaines ont été drainées et sont irriguées le moment venu.

Quentin GOEDERT informe que ce genre de parcelles peut bénéficier d'un protocole de gestion avec un système de bouchons, permettant de limiter le drainage sur certaines périodes critiques tout en pouvant être adapté au cas par cas.

Camille LAFOURCADE ajoute que ces protocoles sont difficilement acceptables par les exploitants, qu'ils nécessiteront une part importante de communication et qu'ils seront évidemment adaptés au mieux à chaque pratique culturelle.

Suites à donner au stage	
---------------------------------	--

Suite à la présentation du stage de Clémence CAZEAUX, Quentin GOEDERT fait le lien entre le stage et le PPG. Les propositions d'actions sur les têtes de bassin versant développées dans le cadre du stage répondent aux enjeux et objectifs opérationnels hiérarchisés en 2023 par le comité syndical. Elles s'intègrent également dans les fiches actions prévues dans le PPG et la DIG.

Celles-ci restaient cependant à préciser et le stage a permis de compléter les actions envisageables concrètement.

Il reste encore les lignes politiques à fixer pour ces actions de tête de bassin versant en termes de degré de prise en charge et d'intervention du syndicat pour chacune des actions.

Par exemple, à l'échelle des cours d'eau, les lignes politiques ont permis de définir que sur les clôtures et les abreuvoirs, l'ensemble des dépenses était porté par le syndicat. A l'échelle des têtes de bassin versant, il faudra définir quels postes de dépenses le SBAISS prendra en charge sur des projets de plantation de haies par exemple.

Quentin GOEDERT revient ensuite sur l'inventaire réalisé durant le stage et sur ce qu'il resterait à faire pour inventorier l'ensemble des têtes de bassin versant du territoire. Le stage de 6 mois ayant permis d'inventorier près de 7% de la surface totale des têtes de bassins versants du SBAISS, il serait nécessaire de continuer la démarche tous les ans pendant toute la durée du PPG.

Afin de pouvoir démarcher les propriétaires et usagers sur les actions têtes de bassin versant en même temps que pour les actions sur la rivière, le choix des têtes de bassin versant à inventorier pourrait suivre un calendrier précis année après année.

Il est également précisé qu'au-delà du stage de 6 mois reconduit annuellement sur différents territoires, des secteurs complémentaires pourront être étudiés en fonction de problématiques rencontrées ponctuellement comme cela a été le cas cette année avec la problématique de coulées de boues et d'inondation de maison survenue cette année sur Messeux (commune de Nanteuil en Vallée).

Discussions

Camille LAFOURCADE explique qu'il est nécessaire de définir les lignes politiques du SBAISS sur les têtes de bassins versants et notamment quels postes de dépenses le syndicat doit prendre en charge pour chaque action.

Manuel DESVERGNE souligne que des co-financements seront possibles sur les plantations de haies.

Jean-Pierre DEMON trouve ce travail intéressant en cas de démarchage de mesures compensatoires en lien avec les projets éoliens et photovoltaïques.

Dominique ROLLAND indique qu'il est difficile de connaître les parcelles en vente et leur nature (zones humides ou non), notamment en cas de vente des terrains.

Pascal DUBUISSON ajoute que le syndicat n'est pas consulté en cas de vente et que les règles ne sont pas rappelées aux acquéreurs.

Dominique ROLLAND ajoute qu'il serait bien que le repreneur prenne un engagement.

Camille LAFOURCADE insiste sur le fait que les propriétaires ont des règles à respecter pour les haies.

Jean-Pierre DEMON indique qu'aujourd'hui, les haies sont répertoriées et qu'il y a plus de haies qui se plantent que d'arrachage sur le territoire.

Jean-Pierre DEMON précise que le développement de la filière bois/énergie serait un plus pour le développement des haies.

Quentin GOEDERT informe l'assemblée que les travaux « têtes de bassins versants » prévus par Clémence sur la tête de bassins versants de l'amont de la Lizonne correspondent à une enveloppe budgétaire annuelle inférieure à celle prévue dans le cadre du PPG. Cela permettra de conserver une partie de l'enveloppe pour les actions d'urgences à mener sur d'autres secteurs qui ne sont pas encore inventoriés dans le cadre du protocole.

Camille LAFOURCADE précise que la répartition du budget entre les cours d'eau et les zones humides sera adaptée.

Pascal DUBUISSON revient sur le fait que la même logique que le PPG a été utilisée : un programme optimal suivi d'un réaliste.

Matthieu DORFIAC indique qu'il serait intéressant de compléter le stage de Clémence par un autre stage permettant de faire un inventaire exhaustif des zones humides afin de les localiser et permettre une meilleure gestion de ces zones voire une protection vis-à-vis de différents projets.

Jean-Pierre DEMON pense que la délimitation des zones humides serait intéressante mais que c'est difficile à faire entendre aux agriculteurs. Les idées de lutte contre les zones humides sont ancrées et ce sera difficile de les faire changer. Sur les zones humides proches des cours d'eau, c'est plus entendable pour les agriculteurs que sur les zones humides éloignées. Le travail d'inventaire exhaustif serait ainsi un travail fastidieux pour peu de résultats au final et qu'il vaudrait mieux essayer de détecter les bonnes volontés sur les actions éventuelles en zone humide.

Dominique ROLLAND suggère qu'il faut continuer à informer les conseils municipaux et les agriculteurs afin de pouvoir travailler avec les personnes les plus volontaires.

Jean-Pierre DEMON rajoute qu'il faut trouver des arrangements qui conviennent aussi bien aux agriculteurs qu'au syndicat.

Camille LAFOURCADE précise que le syndicat est au début de sa politique et de ses actions sur les zones humides et que ce premier programme sera certainement perfectible au fur et à mesure des expériences acquises.

Dominique ROLLAND propose de ne pas faire un recensement partout, mais au cas par cas.

Manuel DESVERGNE pense prioritaire l'inventaire global des têtes de bassins versant à l'échelle de tout le territoire plutôt que l'inventaire exhaustif des zones humides. Il indique qu'il faut se baser sur les plus volontaires dans le cadre de la mise en place des actions de têtes de bassins versants avant d'entreprendre les actions chez les plus récalcitrants.

Jean-Pierre DEMON ajoute qu'il faudra voir au cours des entretiens avec les agriculteurs s'ils sont prêts à mettre des actions en place.

Quentin GOEDERT intervient en rappelant qu'il faut définir les lignes politiques afin d'avoir le même discours et le même niveau d'intervention auprès de chaque interlocuteur.

Jean-Pierre DEMON précise que c'est par la PAC que l'on peut faire changer les mentalités et que les zones humides ont toujours été des zones défavorisées.

Les élus se mettent d'accord pour prendre au moins un stagiaire chaque année pendant la durée du PPG. Une délibération sera prise chaque année afin de définir le sujet et la durée du stage.

Camille LAFOURCADE indique que les techniciens vont préparer le sujet du stage de 2025. Il sera d'une durée de 6 mois et sera donc ouvert aux étudiants en BAC+5.

Les lignes politiques seront débattues avec les membres du Bureau et les élus qui seront intéressés. Un mail sera envoyé afin de constituer le groupe de travail. Celui-ci pourrait se réunir à partir du mois de novembre 2024. Une fois le travail avancé, une restitution sera faite en Comité Syndical pour arbitrage sur les propositions établies.

Questions diverses	
--------------------	--

- **Point sur les travaux 2024**

Tous les dossiers administratifs et réglementaires sont faits. Les conventions sont en cours de signature. Une partie des travaux pourrait commencer cette année, sous réserve que les engins puissent entrer sur les parcelles car les sols restent très humides vu la météo de l'année.

- Jean-Pierre DEMON demande s'il serait possible de faire un exposé au conseil municipal du Bouchage. Camille LAFOURCADE lui indique que le syndicat peut faire un compte-rendu pour les futurs travaux, mais que les sujets des zones humides et des têtes de bassins versants devraient attendre mi-novembre.

La séance est clôturée à 19h42.

Signature du secrétaire de séance :

M. Yves COURTOIS



Signature du Président :

M. Pascal DUBUISSON



The stamp is circular with the text "SYNDICAT" at the top, "Le Président" in the center, and "BASSIN ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE" around the bottom edge.

Publié le : 09/12/2024